

LES AIRES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES: UNE STRATÉGIE PARTICIPATIVE ALLIANT PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PERSPECTIVE DE GENRE

*Sambou Ndiaye et Ndeye Absa Diop**

Création et gestion des aires protégées

L'action a commencé par une sensibilisation des femmes et des autorités publiques sur la disponibilité de l'ONG ACCES à appuyer les communautés locales à régénérer l'espace désertique abandonné autour de la commune de Sindia.

Cette initiative part du constat que la zone en question était globalement intéressée par une dégradation généralisée des ressources naturelles, suite à l'action anthropique et aux effets des changements climatiques. En effet, la zone des communes de Ndias, Sindia et Yène a été surexploitée pendant longtemps et menacée par l'érosion ainsi que par un appauvrissement sur le plan écologique. Après avoir effectué un diagnostic de la situation des ressources naturelles, ce constat de départ a été confirmé.

De concert avec les groupements de femmes installés sur le territoire, cette ONG réalise des visites de prospection pour le choix des aires suivant le critère de disponibilité foncière et d'engagement social. La collectivité locale accepte d'affecter, à travers une délibération, une parcelle de terre fortement dégradée, de plus d'un hectare, aux groupements de femmes ciblés par le projet. Par la suite, il est procédé à la matérialisation des limites de l'ACP par une haie vive de Salane (*Euphorbia balsamifera*) et des piquets.

Situation de la délivrance des actes d'affectation des aires protégées existantes au 2 mai 2014

Collectivités locales	Villages	Dénomination GPF	Membres	Année de création	Superficie (ha)	N° acte d'attribution	Observations
Sindia: 07	Kignabour 2	Garam	60	2006	02 ha 77 a 26 ca	02/CRS /30 mars 2006	RAS
	Sindia Kafngoune	Sope Tanor	46	2007	03 ha 25 a 46 ca	04/CRS/19 août 2009	Extension superficie
	Djilakh	Mbogga Yiif	77	2010	02 ha 73 a 35 ca	03/CRS/10 août 2010	RAS

* Sambou Ndiaye, professeur chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

Ndeye Absa Diop, titulaire d'un master II en ingénierie du développement territorial à l'Université Alioune Diop de Bambey, tutrice à l'université virtuelle du Sénégal.

	Tanguis	Bokk Joom	136	2011	01 ha 22 a 73 ca	03/CRS/19 décembre 2011	RAS
	Ndiogoye	Sandaga	30	2011	02 ha 00 a	04/CRS/06 juin 2012	RAS
	Thiafoura	Bokk Joom	96	2012	03 ha	04/CRS/22 novembre 2012	Formation forestière arrivée au stade d'exploitation
	Babel	Sope Mame Diarra	60	2013	02 ha	-	Dossier en cours de traitement
Diass: 07	Dagga	Takku Ligguéye	91	2006	05 ha 00	128/CRD/28 mars 2008	Extension superficie
	Banda Sessène	Bok Ndapli	84	2006	02 ha 41 a 30 ca	125/CRD/28 mars 2008	Extension superficie

État initial de l'aire au début en 2007, terre dénudée et dégradée cédée aux femmes

L'attribution officielle des terres aux femmes, via l'outil de la délibération, constitue en soi un élément de taille, compte tenu du volet « genre » de cette expérience. En effet, au-delà d'assurer la durabilité de cette initiative, une telle démarche affirme l'importance de l'accès aux titres fonciers pour les femmes.

Pas des simples formations agricoles: l'enjeu socio-économique et environnemental de la pratique



Une fois le droit d'exploitation des terres assuré grâce à l'obtention de la délibération, les femmes ont pu entrer dans le vif des activités à travers une série de formations sur les techniques de gestion des ressources naturelles (GRN). Cette activité a été réalisée avec l'appui du service des eaux et forêts et de la station de Bandia du Centre national de recherche forestière (CNRF). Les thématiques de formation portaient, entre autres, sur les techniques de pépinière et de reboisement, de mise en défense, de régénération naturelle assistée, de plantation, d'entretien et de suivi des plantes.



Formation des femmes en techniques de GRN avec le CNRF et le Service eaux et forêts

En vue de la préparation du terrain pour les reboisements, les femmes réalisent des trouaisons dans leurs aires protégées avec l'appui du service des eaux et forêts et d'ACCES. Cette technique consiste à creuser pendant la saison sèche des trous de dimensions 40 cm x 40 cm en moyens potets », aux endroits des plantations, et à les reboucher après jusqu'à hauteur de 03 cm de la surface du sol pour favoriser une infiltration et une conservation des eaux de pluie.

Cette technique peut être le gage d'une bonne reprise et réussite des plantations, s'agissant de préparer le sol à accueillir les nouveaux arbres et de le rendre plus fertile.



Réalisation de trouaisons - aire Tanguis

Une fois cette activité préparatoire terminée, la production des plants à utiliser pour le reboisement est réalisée dans la pépinière centrale de Bandia, cogérée depuis 2009 par ACCES et par le Service des eaux et forêts dans le cadre d'une convention de partenariat, ainsi que dans les pépinières villageoises. Les pépinières villageoises, dont l'implantation participe du processus de renforcement des capacités techniques des groupements de femmes, servent de terrain d'application des connaissances et de démultiplication des formations en techniques GRN. Cette approche pratique s'avère fondamentale pour assurer la durabilité de l'action. En effet, les pépinières villageoises visent à créer les conditions d'une autonomisation des bénéficiaires en matière d'approvisionnement en plants.

L'accent est mis sur la production exclusive d'espèces locales au niveau des pépinières villageoises, notamment *Acacia senegal* (werek), *Acacia mellifera*, *Adansonia digitata* (bouye), *Zizyphus mauritania* (sidéme), *Balanites Aegyptiaca* (soumpe), *Moringa oleifera* (sap-sap). La production d'*Acacia mellifera* est particulièrement importante, car destinée à la clôture des aires protégées en haies vives. En effet, en plus de délimiter naturellement les périmètres agricoles, cette technique présente deux côtés positifs : d'une part, les arbres protègent du vent des tempêtes de sable ; de l'autre, ils rendent plus stable le sol avec leurs racines.



Implantation de pépinière villageoise à Samkedji

Les opérations de reboisement des aires protégées commencent dès le début de l'hivernage à travers la plantation d'arbres et grâce à la mobilisation de tous les membres de GPF, du chef de brigade des eaux et forêts de Sindia et de l'agent du tri des eaux et forêts de Bandia. ACCES fournit aux groupements de femmes du petit matériel agricole comme brouettes, pelles, arrosoirs, râtaux, fourches, piques, fûts, ficelles, cordes, gaines, poulies et barres de puits, semences. Le reboisement fait en cette période permet aux plants de bénéficier de plusieurs pluies et contribue donc à obtenir un bon taux de survie des plants.



Reboisement aire de Samkedji avec appui de l'agent des eaux et forêts

Durant tout le processus, pour soutenir la dynamique, ACCES appuie les groupements de femmes à développer d'autres activités génératrices de revenus pour réduire leur vulnérabilité économique et maintenir la dynamique associative en attendant la fin du cycle végétatif.

Aujourd'hui, l'activité agricole et de reboisement s'avère fondamentale pour la préservation de la zone du point de vue environnemental : elle contribue à la conservation des espèces forestières locales menacées de disparition, à la conservation des plantes alimentaires généralement très utilisées par la population locale et à la protection de la biodiversité et du sol contre l'érosion hydrique et éolienne.



Reboisement aire de Samkedji avec appui de l'agent des eaux et forêts

De plus, l'expérience a permis aux femmes s'affirmer, de développer un leadership féminin, d'avoir un accès facilité à la terre et d'exercer un pouvoir de contrôle sur les ressources naturelles.

Grâce au renforcement de capacités dont elles ont pu bénéficier, les femmes s'érigent maintenant en garantes du développement du territoire. Elles sont davantage outillées pour occuper un rôle de premier plan dans la dynamique de développement et dans la priorisation de leurs besoins.

Des résultats concrets qui pourraient donner encore plus

Les résultats de cette expérience peuvent être appréciés à plusieurs niveaux. Dix-neuf aires protégées communautaires destinées aux femmes ont été mises en place dans la zone couvrant une superficie totale de 54 ha. Ainsi, 18 pépinières villageoises et 1 pépinière centrale ont été implantées avec une production de 40 000 plants par an. Sur le plan de l'amélioration de la situation socio-économique des cibles, 1 325 femmes, membres de 19 groupements de promotion féminine, ont été formées en techniques de gestion des ressources naturelles. En outre, les groupements de femme ont désormais accès à la propriété foncière grâce aux ACP. L'amélioration des revenus des femmes a été renforcée par la production et la commercialisation des dérivés des produits forestiers locaux - (*Adansonia digitata* - bouye), *Balanites Aegyptiaca*

(soumpe), *Acacia radiana*, *Anacardium occidentale* (darcassou), *Detarium senegalensis* (ditakh), *Parkia biglobosa* (houle) - issus de l'ACP. À partir de ces revenus, les femmes se sont investies dans la fabrication de savon, d'eau de javel, de teintures et de produits cosmétiques qu'elles revendent par la suite augmentant ainsi leurs activités génératrices de revenus. Ainsi, elles ont produit:

- 2 080 cartons de savons en morceaux;
- 462 litres de savon liquide;
- 670 kilos de savons en poudre;
- 150 kilos de sel de cuisine;
- 1 988 litres d'eau de javel;
- 300 kilos de *Boscia senegalensis* « Mbania », un produit forestier de cueillette.



Production de savon et d'eau de javel Commercialisation de henné

Sur le plan du renforcement institutionnel et technique, l'expérience a débouché sur la signature d'une convention locale entre la commune et la zone de Diorgui de Sindia, qui polarise 6 villages et 14 hameaux. En outre, quelque 200 élus et leaders locaux ont été formés et sensibilisés par l'ONG ACCESS à la décentralisation, à la gestion foncière, au code forestier, à la loi sur le domaine national, à la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, ainsi qu'aux changements climatiques.

L'expérience des femmes de Sindia autour de l'aire communautaire protégée a favorisé la régénération des ressources naturelles, la réapparition d'espèces végétales endémiques menacées (bissap, gingembre), l'apparition de nouvelles espèces fruitières et médicinales (eucalyptus, kell, tamarinier, tabanani) et la restauration du couvert végétal (fromager, henné, flamboyant, baobab).



Aire communautaire protégée de Sindia Kafgnoune en 2015

Cette pratique a également renforcé la reconnaissance du rôle des femmes dans le développement local durable. Grâce à leurs capacités organisationnelles, techniques et de gestion des aires, les groupements de femmes ont contribué à la reconstitution des essences forestières, du couvert végétal et de la biomasse. L'expérience a permis d'atténuer l'érosion hydrique tout en contribuant à la promotion d'une gestion participative des ressources naturelles. De même, l'introduction et la diffusion d'espèces locales rustiques (9289)¹ plus adaptées aux aléas climatiques participent durablement à la séquestration du carbone. La restauration du couvert végétal a été observée sur l'ensemble des sites abritant les ACP.

ESPECES	EFFECTIFS
Zizyphus mauritaniana (sidème)	95
Cordyla pinnata (dimb)	162
Grewia bicolor (kel)	185
Khaya senegalensis (khay)	155
Acacia radiana	541
Acacia senegal (werek)	1144
Acacia nilotrica var	15
Acacia mellifera	5666
Anacardier	260
Eucalyptus	05
Laidour	207
Baobab	08
Prosopis	284
Tamarinier	13
Fromager	02
Detarium senegalensis (Ditakh)	01
TOTAL	9 389

Tableau récapitulatif de la situation des espèces en 2015

Les conditions critiques

Une telle initiative a pu prospérer grâce à l'appui technique et financier de l'ONG ACCES. À la limite, on peut se demander si l'expérience des aires communautaires protégées relève d'une dynamique d'auto-promotion portée par les femmes ou bien d'un processus porté par l'ONG ACCES et dont les femmes en seraient les bénéficiaires. Il s'agit d'un élément de taille à prendre en compte, car il pourrait poser des défis de pérennité, d'appropriation et de viabilité de l'expérience à long terme.

Par ailleurs, la viabilité des aires communautaires protégées pourrait être compromise du fait de la forte pression foncière dans la zone, résultant, d'une part, de l'implantation de grands projets de l'État, comme par exemple le prolongement de l'autoroute à péage et, de l'autre, de l'implantation d'industries (carrières et cimenteries). L'état de dégradation de l'environnement dû au relief accidenté et le déboisement consécutif à la surexploitation des ressources forestières constituent des facteurs défavorables à la durabilité de l'expérience. Autrement dit, la crainte des femmes est de se voir désaffecter une partie des terres qu'elles exploitent aujourd'hui en faveur de l'État ou du secteur privé.

La divagation des animaux à l'intérieur des aires protégées due à l'absence de clôture, ainsi que la faiblesse des revenus des activités mises en place dans le cadre du projet constituent autant de facteurs inhibant la mobilisation des femmes. En effet, la modicité des revenus tirés des activités génératrices de revenus ne permet pas de supporter durablement la mobilisation des femmes dans les activités de régénération, qui demandent souvent beaucoup de temps avant de produire des résultats.

Enfin, on peut relever l'approche réductrice, souvent centrée sur la conservation, ainsi qu'une certaine insuffisance dans le transfert des droits sur la gestion des ressources comme autant de contraintes à un plus large développement de l'expérience. Au vu de ces résultats, mais surtout des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette expérience, ACCES a accompagné les femmes dans la mise en place de cales de solidarité, qui forment un système de microcrédit rotatif sans intérêt où la sociétaire détermine elle-même ses échéances de remboursement. Celles-ci constituent le symbole de la solidarité, de l'abondance et de l'expansion, tout comme le fruit qu'elles génèrent. Au cours des réunions des différents groupements, chaque femme met un montant dans la cale, sorte d'apport volontaire et anonyme versé à l'une d'entre elles à tour de rôle, pour faire face à ses dépenses de nourriture, de santé et d'éducation. Au-delà des montants collectés, la cale se forge autour d'un lien commun entre femmes en vue de constituer une épargne solidaire. Il s'agit d'un cadre d'apprentissage, d'information, de solidarité et d'autonomisation. En 2014, les 57 cales mises en place ont permis de mobiliser une épargne totale de 8 417 125 francs CFA. Cet argent a permis l'achat de onze nattes, une tente, une marmite (ensemble) de cuisine et 124 chaises pour une valeur de 1 036 500 francs CFA. Ce matériel constitue un investissement, car il est mis en location lors des cérémonies et constitue un mécanisme d'auto-financement pour les femmes.

La calebasse joue un rôle essentiel dans la dynamique d'autopromotion, de dynamisation et d'autonomisation des femmes impliquées dans le projet, ce qui contribue tant à leur développement socio-économique qu'à la réussite de l'activité en soi, grâce au tissage des liens interpersonnels.

Conclusion

En conclusion, la création d'aires protégées est très pertinente pour la protection et la régénération des ressources naturelles. À partir de ce constat, la stratégie mise en œuvre pour impulser et renforcer la gestion participative et durable des ressources naturelles repose essentiellement sur la création et l'aménagement d'aires protégées, sur l'implantation de pépinières centrales et villageoises, la négociation et l'adoption de conventions locales de gestion des ressources naturelles, ainsi que sur le renforcement des capacités des acteurs locaux. Cette expérience s'appuie sur des stratégies durables, reproductibles à large échelle et susceptibles de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles, ainsi que sur une revalorisation des produits locaux. Leur exploitation constitue une source de revenu durable pour les femmes. Des progrès s'apprécient également dans le domaine de la GRN et de la protection de l'environnement. Néanmoins, certains points critiques existent du point de vue de l'appropriation de l'expérience par les populations locales; ces points mériteraient d'être approfondis pour assurer la durabilité et la rentabilité de telles expériences.

Références

- ACCES (2007), Rapport sur la situation des aires des groupements.
- ACCES (2014), Rapport final d'évaluation.
- ACCES (2012-2014), Document de projet.
- ACCES (2007), Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PGDRN), Situation aire GPF.
- ACCES (2013), Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles, Activités Génératrices de Revenus (PGDRN AGR), Femmes promotrices.
- ACCES (2015), Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PGDRN), Rapport d'évaluation.